

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20210408-13-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 8 AVRIL 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	38	38 + 3 pouvoirs

Date de convocation 2 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire en visioconférence, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Pascal BECK, William GRAFF, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : David BLASIVUS par Sébastien POINT, Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS et Jocelyne PANO par Pierre JULIEN.

Monsieur Valentin DETHOU a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Budget Primitif 2021 – Budget annexe ZA Les Sablons

N° de délibération : 13

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
38	40	40	0	1	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Par délibération du 24 juin 2010, pour donner suite à l'adhésion de la commune de Millery et au projet d'extension de la zone d'activité des Sablons, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a décidé de créer un Budget Annexe « zone d'activités des Sablons » assujetti à la TVA.

Le Budget primitif 2021 propose l'inscription de dépenses d'études principalement : études, travaux et achats de terrains.

Il s'équilibre globalement en prévision de dépenses et recettes, dans chacune des deux sections, grâce à une subvention du budget principal à hauteur de 798 k€.

La reprise des résultats 2020 est intégrée par anticipation dans le présent Budget Primitif 2021 (cf. tableau « reprise anticipée des résultats 2020 avant vote du compte administratif » validé par le Comptable public).

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la reprise anticipée des résultats 2020 tels que présentés en annexe.

ADOpte le Budget annexe Zone d'activité des Sablons 2021 conformément aux documents joints en annexe.

Balance Générale 2021 BUDGET ANNEXE SABLONS				
	DEPENSES 2021	p/mémoire budgété 2020	RECETTES 2021	p/mémoire budgété 2020
FONCTIONNEMENT	6 206 703.96€	596 670.98€	6 206 703.96€	596 670.98€
<i>Dont reprise excédent antérieur (R002)</i>			596 670.98€	596 670.98€
INVESTISSEMENT	4 359 703.96€	38 200.00€	4 359 703.96€	38 200.00€
<i>Dont reprise déficit antérieur (D001)</i>	38 200.00€	38 200.00€		
Total	10 566 407.92€	634 870.98€	10 566 407.92€	634 870.98€

Pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires en vigueur, les élus participant à la séance par visioconférence n'étaient pas en mesure de signer les documents budgétaires annexés.

Fait et délibéré les jours, mois et an
susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC